

comptabilité? Y eut-il des malversations, des plaintes ont-elles été portées contre des particuliers?—R. Je ne me souviens pas qu'il y eut des malversations. J'ai souvenance d'une très mauvaise comptabilité quant aux inventaires et de pratiques très inefficaces au sujet de la garde des fournitures. Nous avons aussi reçu une plainte à propos d'articles non inscrits qui avaient été reçus puis livrés ensuite.

D. Des articles qui avaient été livrés sans qu'il n'y eut de rapports de livraison?—R. Oui.

D. Il se pourrait fort bien qu'il y eut de la malversation?—R. Cela se peut, mais je ne puis pour l'instant vous signaler un cas quelconque dont je me souviens.

D. Pouvez-vous nous dire quelles démarches furent faites pour remédier à la situation?—R. Aussitôt que notre rapport est présenté,—il est présenté au ministère de la Défense nationale (Air), son personnel agit. Je suppose qu'il agit immédiatement. Je sais qu'il agit promptement. Le ministère envoie ses hommes à ces écoles et ces derniers essaient de faire établir la comptabilité à jour. Il arrive parfois qu'ils n'y parviennent pas. Ils envisagent le même problème que le reste d'entre nous, l'insuffisance du personnel pour le travail de cette nature.

D. Tous ces cas se rapportaient à des compagnies privées qui détenaient des contrats de la Couronne? N'est-ce pas vrai?—R. Oui, c'est vrai en ce qui concerne ces cas particuliers dont vous parlez.

D. Et la question d'une reddition de comptes convenable au sujet de fournitures revêt beaucoup d'importance au regard des frais imputés à l'Etat?—R. Oui, monsieur.

D. Si vous ne pouvez nous éclairer maintenant je voudrais que vous nous obteniez plus de renseignements à propos de cette reddition de comptes par rapport aux fournitures possédées par des compagnies. Je voudrais savoir quelle était la situation quand vous avez institué votre première enquête et quelles démarches ont été faites pour y remédier?—R. Quant à cela, je pourrais vous donner une réponse générale ou vous signaler une école particulière. Que préférez-vous?

D. Je voudrais que vous nous indiquiez d'abord si vous avez constaté que cette situation était commune à ces dix-huit écoles que vous avez mentionnées, si la même situation existait dans les dix-huit écoles?—R. Vous voulez que les renseignements soient compilés à jour.

D. Je veux savoir quelle était la situation à l'époque où vous avez présenté le rapport et quelle est la situation actuelle et si l'on y a remédié dans le but d'épargner de l'argent au pays.—R. Exactement.

D. Voudriez-vous nous donner en même temps un état concernant le classement des réclamations pour indemnités de table et les heures d'envolée dont votre rapport fait mention?—R. Oui, monsieur.

D. Et aussi quant au contrôle qui existe au sujet de l'essence d'aviation et d'automobiles. Il me semble que cela constitue une question très importante. Je voudrais savoir quelles mesures sont prises pour prévenir tout gaspillage d'essence relativement au fonctionnement de ces écoles?—R. Cela est passablement difficile. Je dis cela parce que chaque lettre que je signe comporte une observation à l'effet que...

D. Que dites-vous?—R. Presque toutes les lettres que je signe touchant ces rapports comportent une observation à l'effet que l'essence est trop accessible à l'endroit de stationnement où des automobiles privés sont entreposés, et la réglette-jauge fait toujours voir soit un surplus soit un manquant. Vous constaterez, je crois, que je devrai me contenter de donner une réponse assez générale.

D. Quant à ces écoles dirigées par des particuliers, est-ce à dire que l'essence fournie pour l'aviation est enlevée des pompes et employée pour des fins privées